

Aurélie Montel

◆ *Avocat à la Cour* ◆

Pièces à fournir :

- votre pièce d'identité
- le contrat de travail dont il est question + ses éventuels avenants
- les échanges de correspondances salarié/employeur
- la lettre de licenciement si elle existe
- vos 3 derniers bulletins de salaire
- un moyen de paiement (chèque ou espèces)

Cabinet Avocat Montel | 32 avenue Jean Jaurès, 78500 Sartrouville
Tél : 01 39 68 90 88 | Fax : 09 70 60 10 95

© Aurélie MONTEL - 2015 - Sartrouville, FRANCE